

**Février 2026**

## Les PME au cœur de la relance : vers une économie résiliente, prospère et humaine

*Mémoire de la FCEI déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027 du ministère des Finances du Québec*

## Sommaire exécutif

L'année 2025 n'a pas été de tout repos pour les PME québécoises. Elles ont dû composer, notamment, avec une forte incertitude causée par la politique commerciale des États-Unis. Le budget 2026-2027 doit envoyer un message fort pour les petites et moyennes entreprises (PME) du Québec en les plaçant au cœur des actions gouvernementales. Il doit également jeter les bases des engagements politiques en prévision des élections de l'automne.

Véritables moteurs de l'économie, ces entreprises sont présentes dans toutes les régions du Québec et emploient plus de 2,3 millions de personnes. En soutenant davantage ces acteurs essentiels, le gouvernement pourrait renforcer la prospérité régionale, accroître la productivité et stimuler la croissance économique à long terme. En cette période d'incertitude politique et économique, il est urgent de mettre les PME au centre des actions et de la stratégie gouvernementales.

Dans cette optique, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante soumet une série de recommandations raisonnables pour les finances publiques visant à stimuler la productivité des PME, à augmenter les salaires des Québécois et à favoriser l'emploi et les régions. C'est maintenant au gouvernement de s'en inspirer pour assurer un avenir prospère au Québec, tourné vers l'innovation, la compétitivité et le développement durable.

## Sommaire des recommandations

### Fiscalité

1. Abolir la politique relative aux heures cumulées (5 500 heures) pour avoir accès à la déduction pour les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction.
2. Augmenter le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises à 700 000 \$ et le seuil de revenu de placement à 60 000 \$, et les indexer sur l'inflation par la suite.
3. Instaurer une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), comme le font les autres provinces qui ont des taxes provinciales.
4. Réduire progressivement le taux de cotisation au FSS pour atteindre un taux de taxes sur la masse salariale similaire à la moyenne canadienne de 10,1 %.
5. Accorder des congés temporaires de taxes sur la masse salariale aux secteurs d'activité éprouvant des difficultés, dont ceux de la fabrication, du commerce de gros et du transport.
6. Abolir la bourse carbone et ainsi mettre fin à la tarification du carbone au Québec, qui nuit à la compétitivité des PME.
  - I. À défaut d'une abolition, conserver la bourse carbone, mais redistribuer les revenus ainsi générés aux citoyens et aux PME du Québec sous forme de remises directes et transparentes.

### Allègement réglementaire et administratif

7. Revoir la réglementation propre au Québec qui nuit aux PME, notamment *la Loi sur les décrets de convention collective*.
8. Adopter une loi sur l'allègement réglementaire et administratif en s'inspirant de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

### Automatisation et innovation

9. Mettre en place une campagne de communication, notamment via le Réseau Accès PME, afin de mieux promouvoir les crédits d'impôt offerts aux entreprises.
10. Abolir le seuil d'exclusion de 50 000 \$ du CRIC, qui défavorise les petites entreprises qui entreprennent des projets.
11. Procéder à une révision de l'écosystème de soutien à l'innovation, notamment en identifiant les programmes, les organismes intermédiaires et les mesures fiscales dont l'impact est limité, et réaffecter les économies ainsi réalisées vers :
  - I. des baisses d'impôt pour les entreprises;
  - II. des crédits d'impôt plus simples, plus prévisibles et plus accessibles.

## Entrepreneuriat et relève

12. Permettre aux PME de reporter les impôts sur les gains en capital émanant du transfert d'une entreprise aux enfants du propriétaire.
13. Faciliter le rachat d'entreprises par des acquéreurs québécois en offrant un congé de paiement de capital pouvant aller jusqu'à 24 mois.

## Efficacité de l'appareil gouvernemental

14. Réduire le coût de la fonction publique, notamment en instaurant des crans d'arrêt dans les dépenses gouvernementales et en réduisant la taille des ministères.

## Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de PME, comptant 100 000 membres au pays, dont 22 000 au Québec. Elle représente des entrepreneurs œuvrant dans toutes les régions du Québec et souhaite, par ce mémoire, faire entendre la voix de ces derniers. Les PME font battre le cœur de l'économie du Québec et de toutes ses régions administratives.

## Les PME au Québec, c'est :

- 281 230 PME réparties sur l'ensemble du territoire québécois<sup>1</sup>;
  - 72 % des entreprises du Québec ayant moins de 10 employés;
  - 2,34 millions de Québécois travaillant dans des PME<sup>2</sup>.

En cette année préélectorale, il est impératif que le gouvernement du Québec place les PME au centre de ses priorités économiques. Nous estimons que la voie la plus efficace pour y parvenir repose sur l'amélioration de la productivité.

Cette question est d'autant plus cruciale que le Québec accuse un retard par rapport à d'autres juridictions. Entre 1981 et 2022, la productivité du travail au Québec n'a progressé que de 1,01 % par an, ce qui place la province derrière la moyenne de l'OCDE<sup>19</sup><sup>3</sup> [19 économies avancées de l'OCDE]. Chaque heure travaillée génère approximativement 23 \$ CAN de moins sur le plan du produit intérieur brut, à parité des pouvoirs d'achat, qu'une heure travaillée en moyenne au sein du groupe OCDE<sup>19</sup><sup>4</sup>. Cela représente une différence de près de 24 %. Ce déficit de productivité limite notre capacité à soutenir la croissance et à améliorer la prospérité collective.

Pour combler ce retard, il est essentiel d'accroître la productivité en développant une économie capable de produire des biens et des services à plus forte valeur ajoutée, tout en optimisant l'utilisation des ressources. Une telle approche rendra notre économie globalement plus performante et, ultimement, améliorera le niveau de vie de l'ensemble de la population québécoise<sup>5</sup>.

Ce mémoire présente, dans un premier temps, la manière dont les propriétaires de PME ont vécu l'année 2025. Dans un second temps, nous décrivons les préoccupations et enjeux principaux pour ces derniers. Enfin, nous formulons une série de recommandations visant à améliorer la productivité des PME, à renforcer leur compétitivité et à favoriser leur développement.

<sup>1</sup> Statistique Canada. Tableau 33-10-1014-01 Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, juin 2025

<sup>2</sup> FCEI, *Profil de l'emploi au Canada*, 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/profil-emploi-au-canada-tableau>

<sup>3</sup> Deslauriers, Jonathan, Robert Gagné et Jonathan Paré, Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2023, mars 2024. Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers. Consultation en ligne : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf> p. 19

content

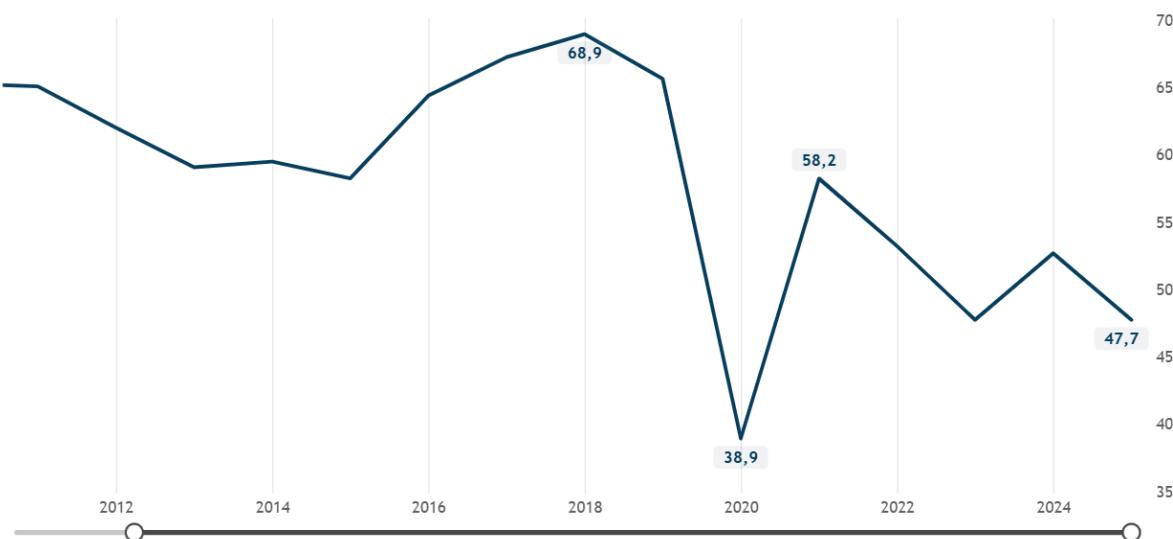
<sup>5</sup> FCEI, Productivité au Canada : Comment libérer BEAUCOUP plus de temps et de ressources dans notre économie, avril 2024. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/productivite-au-canada-comment-liberer-beaucoup-plus-de-temps-et-de-ressources-dans-notre-economie>

## État de la situation des PME du Québec

La dernière année n'a pas été de tout repos pour les PME québécoises. Celle-ci a été marquée par l'incertitude provenant de la guerre tarifaire menée par les États-Unis et par le resserrement des programmes d'immigration temporaire, ce qui pourrait accentuer la pénurie de main-d'œuvre. Les PME doivent également composer avec des pressions sur les coûts et une demande insuffisante. Ce cocktail a fait reculer l'indice de confiance à 47,7, soit au même niveau qu'en 2023, et le deuxième pire résultat en 16 ans (figure 1). Rappelons que l'économie roule à plein régime avec un indicateur qui atteint 65.

Figure 1

### Indice de confiance annuel, Québec



Question : Comment envisagez-vous la performance de votre entreprise au cours des douze prochains mois comparativement à votre rendement actuel ?

Source : FCEI, sondage : Les perspectives de votre entreprise, février 2009 - décembre 2025. Nombre de réponses pour 2025 : 1438

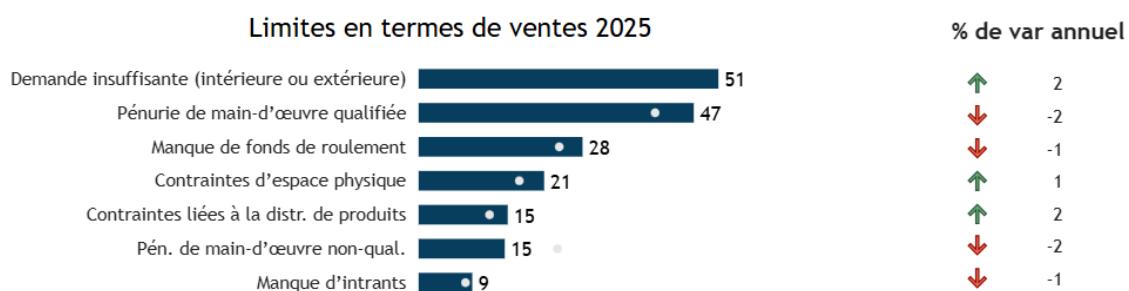
Notes : Les données ci-dessus présentent des moyennes annuelles et ne devront pas être comparées aux données mensuelles.

L'indice >50 équivaut à plus de PME attendant une performance plus forte que des PME qui attendent une performance plus faible

En 2025, la demande insuffisante (51 %) arrive en tête des facteurs limitant la croissance des ventes et de la production des PME québécoises. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée (47 %) et le manque de fonds de roulement (28 %) complètent le trio des principaux freins (figure 2).

Figure 2

### Limites en termes de vente au Québec, tous les secteurs, 2025



● % des réponses, 2025   ● % des réponses, moyenne historique

Question : Quels facteurs entravent votre capacité à augmenter les ventes ou la production?

Note : \*Depuis janvier 2024, certains choix de réponses ont été remplacé. Plus de détails sur [fcei.ca/barometre](http://fcei.ca/barometre).

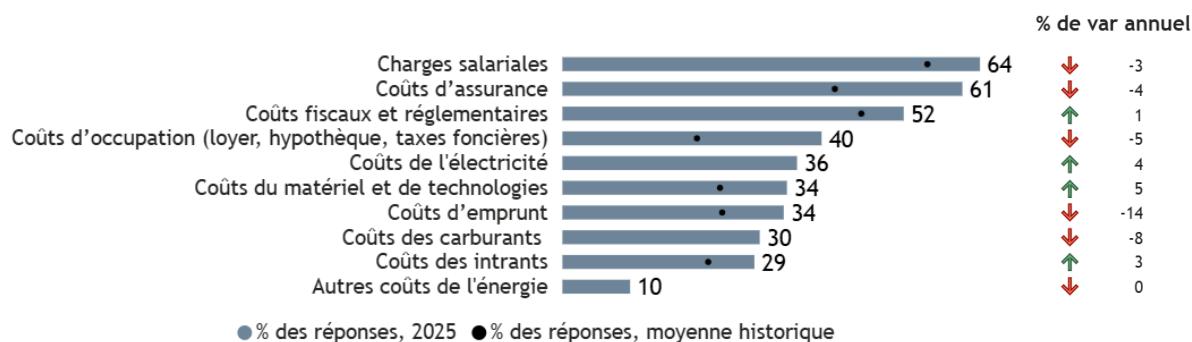
La demande insuffisante a été la contrainte dominante pour plusieurs secteurs : information, arts et divertissement (60 %), fabrication (59 %), commerce de détail (56 %) et hébergement et restauration (54 %)<sup>6</sup>.

Quant à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, elle frappe particulièrement la construction (68 %), les services personnels (63 %) et le transport (54 %). Elle touche aussi la moitié des PME dans les secteurs de la santé et de l'éducation (50 %), des services aux entreprises (49 %) et de la fabrication (47 %)<sup>7</sup>.

Pour les PME québécoises, les principales pressions sur les coûts en 2025 sont les charges salariales (64 % des PME), les coûts d'assurance (61 %) et les coûts fiscaux et réglementaires (52 %) (figure 3).

Figure 3

### Principales pressions sur les coûts, tous les secteurs, 2025



Question : Parmi les coûts d'intrants suivants, lesquels posent actuellement des problèmes à votre entreprise ?

Source : FCEI, sondage : Les perspectives de votre entreprise, février 2009 - décembre 2025. Nombre de réponses pour 2025 : 1438

Notons que plusieurs catégories de charges ont vu leur importance diminuer par rapport à l'an dernier. La proportion de PME touchées par les coûts d'emprunt connaît la baisse la plus marquée (-14 points), grâce à la diminution du taux directeur, ce qui a eu un effet positif. En contrepartie, certaines catégories exercent davantage de pression sur les PME, notamment les coûts d'électricité (+4 points) et les coûts liés au matériel et aux technologies (+5 points). Enfin, même avec les améliorations constatées, les pourcentages demeurent supérieurs à la moyenne historique, ce qui démontre que les entreprises subissent plus de pression au niveau de leurs coûts que par le passé.

<sup>6</sup> FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, Rétrospective 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective>

<sup>7</sup> Ibid.

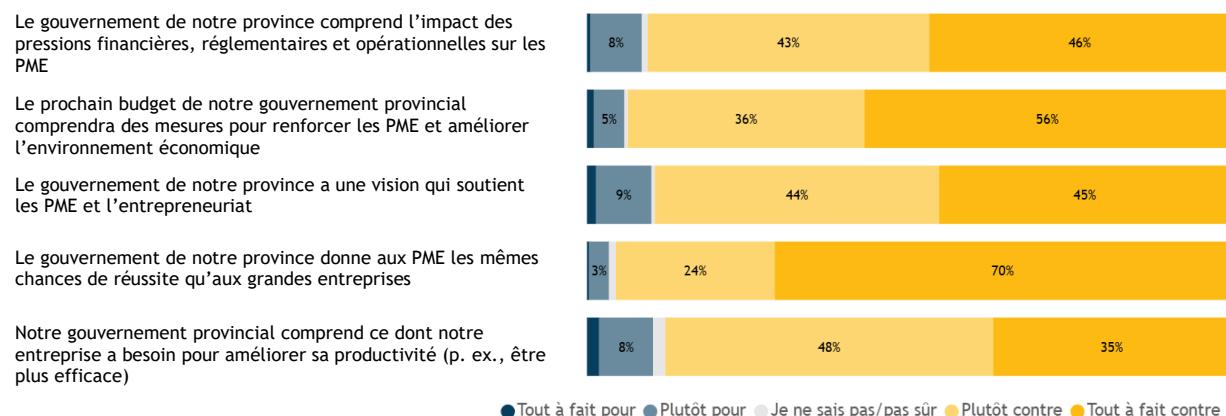
## Un fossé de plus en plus profond entre les PME et le gouvernement

En cette année préélectorale, il est impératif que le gouvernement du Québec place les PME au centre de ses actions et au cœur de ses propositions. Les données collectées par la FCEI<sup>8</sup> illustrent une profonde déconnexion entre les attentes des propriétaires de PME et les mesures prises par le gouvernement.

En effet, près de 9 propriétaires de PME québécoises sur 10 ne sont pas convaincus que le gouvernement comprenne l'impact des pressions financières, réglementaires et opérationnelles qui pèsent sur leur entreprise (figure 4). De plus, 92 % d'entre eux ne sont pas convaincus que le prochain budget comprendra des mesures visant à renforcer les PME et à améliorer l'environnement économique.

Figure 4

### Perception des PME du Québec envers leur gouvernement provincial



Fait plus marquant encore, 89 % propriétaires de PME sont d'avis que le gouvernement du Québec n'a pas une vision qui soutient les PME et l'entrepreneuriat. En outre, 83 % croient que le gouvernement ne comprend pas ce dont leur entreprise a besoin pour améliorer sa productivité.

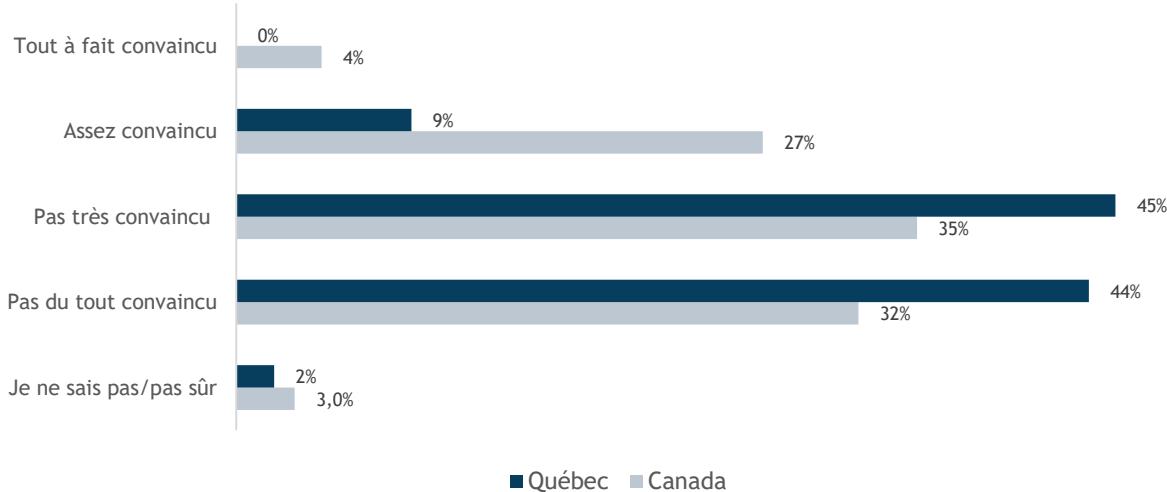
Qui plus est, les PME québécoises sont majoritairement insatisfaites du gouvernement et ne se sentent pas soutenues par ce dernier (figure 5). Aucune PME n'est tout à fait convaincue que le gouvernement appuie les propriétaires d'entreprise<sup>9</sup>. Au Québec, ce sont 9 propriétaires de PME sur 10 qui ne sont pas convaincus que leur gouvernement provincial les soutient, comparativement à 2 propriétaires sur 3 ailleurs au Canada.

<sup>8</sup> FCEI, Sondage Votre voix octobre 2025, du 9 au 24 octobre 2025 et février 2026, du 5 au 11 février 2026, résultats finaux, n = 563 pour le Québec. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous convaincu par chacun des énoncés suivants ? (Sélectionner une réponse par ligne) ».

<sup>9</sup> FCEI, Sondage Votre voix octobre 2025, du 9 au 24 octobre, 2025, et février 2026, du 5 au 11 février, 2026 résultats finaux, n = 2977 et n = 589 pour le Québec. Question : « Dans quelle mesure êtes-vous convaincu que le gouvernement du provincial ou territorial vous appuie comme propriétaire d'entreprise (c.-à-d., soutien votre entreprise, protège les intérêts des PME, vous facilite les choses) ? (Sélectionner une seule réponse) ».

Figure 5

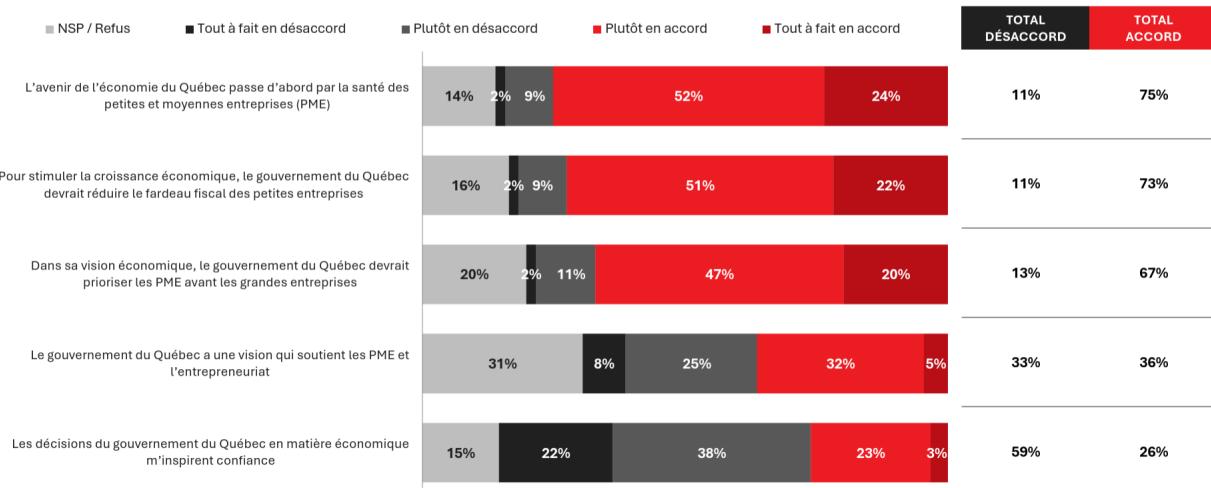
### Pourcentage des propriétaires de PME étant convaincus que le gouvernement provincial les appuie



La FCEI a également sondé la population québécoise sur les décisions du gouvernement provincial en matière d'économie<sup>10</sup>. Un message clair ressort : les décisions économiques du gouvernement n'inspirent pas confiance aux Québécois (59 %) (figure 6). Mais surtout, ces derniers sont d'avis que les PME devraient être au cœur de l'action économique du gouvernement. Enfin, il est intéressant de comparer ces résultats avec ceux des propriétaires de PME (figure 4).

Figure 6

### Impression de la population québécoise sur les décisions économiques du gouvernement



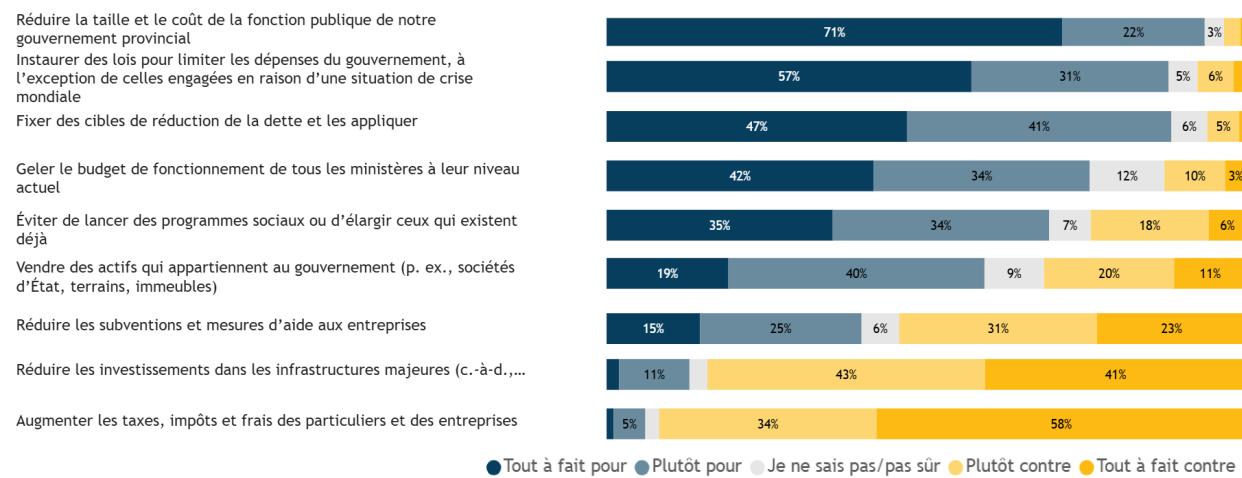
<sup>10</sup> FCEI et Léger, Sondage à la population, janvier 2026, résultats finaux, n = 1011. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/2025/Rapport%20FCEI%2010014899.pdf> Question : « Êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants concernant l'économie du Québec ? ».

La population québécoise et les entrepreneurs s'entendent sur le fait que les décisions économiques du gouvernement ne leur inspirent pas confiance. Si ce dernier souhaite réellement être le parti de l'économie, il doit placer les PME au centre des décisions qu'il prend à ce chapitre. Pour regagner la confiance des Québécois et des PME, des mesures concrètes doivent être priorisées pour renverser cette tendance<sup>11</sup> (figure 7).

Parmi les enjeux qui interpellent les propriétaires de PME, on retrouve la réduction du fardeau fiscal (91 %), le contrôle de l'augmentation des prix et des coûts d'exploitation (87 %) et la réduction de la paperasserie (82 %). Au bas de la liste des priorités des PME québécoises se trouve l'utilisation des fonds publics pour accorder d'importantes subventions à des entreprises ou à des secteurs (39 %).

Figure 7

### Enjeux prioritaires pour les propriétaires de PME québécoises



<sup>11</sup> FCEI, Sondage Votre voix octobre 2025, du 9 au 24 octobre 2025, résultats finaux, n = 483 pour le Québec. Question : « Selon vous, dans quelle mesure les enjeux suivants devraient-ils être considérés comme prioritaires par le gouvernement du provincial ou territorial ? (Sélectionner une réponse par ligne) ».

## Mesure phares pour les PME : placer la productivité au centre des actions gouvernementales

La FCEI est d'avis que la productivité doit être le prisme à travers duquel les mesures du gouvernement doivent s'inscrire pour rendre les PME plus compétitives et accélérer le développement économique du Québec.

La présente section expose plusieurs avenues, réclamées par les PME, pour accroître la productivité des PME : améliorer la fiscalité des PME, alléger leur fardeau réglementaire et administratif et favoriser leur automatisation, stimuler l'entrepreneuriat et améliorer l'efficacité de l'État. Ces mesures doivent être des priorités pour le gouvernement, non seulement dans le prochain budget, mais également en prévision des élections de l'automne.

### Adopter un plan pour une fiscalité plus avantageuse

La FCEI a publié cette année une nouvelle étude<sup>12</sup> qui analyse la compétitivité fiscale des microentreprises (4 employés) et des petites entreprises (25 employés) dans les 10 provinces canadiennes et dans 20 Etats américains. De celle-ci, un constat émerge :

#### **Le Québec est l'endroit en Amérique du Nord où l'environnement fiscal est le plus désavantageux pour les PME**

À Montréal, le fardeau fiscal moyen d'une microentreprise s'élève à 58 400 \$, comparativement à 51 200 \$ en moyenne au Canada pour une entreprise de même taille. Pour une petite entreprise, ce fardeau atteint 425 000 \$ à Montréal, alors que la moyenne du fardeau fiscal au Canada pour une petite entreprise est de 374 000 \$<sup>13</sup>. Il est donc urgent que le gouvernement mette en place un plan visant à diminuer l'écart en matière de fiscalité avec le reste du Canada.

### *La réduction du fardeau fiscal : une avenue pour accroître la productivité*

On présume souvent qu'une réduction du fardeau fiscal des entreprises servira uniquement à augmenter les revenus des propriétaires d'entreprise. Or, cela n'est pas le cas pour les PME. Comme l'illustre la figure 8, les petites entreprises feraient bénéficier en premier lieu les employés des économies découlant d'une baisse du fardeau fiscal global (58 %)<sup>14</sup>.

---

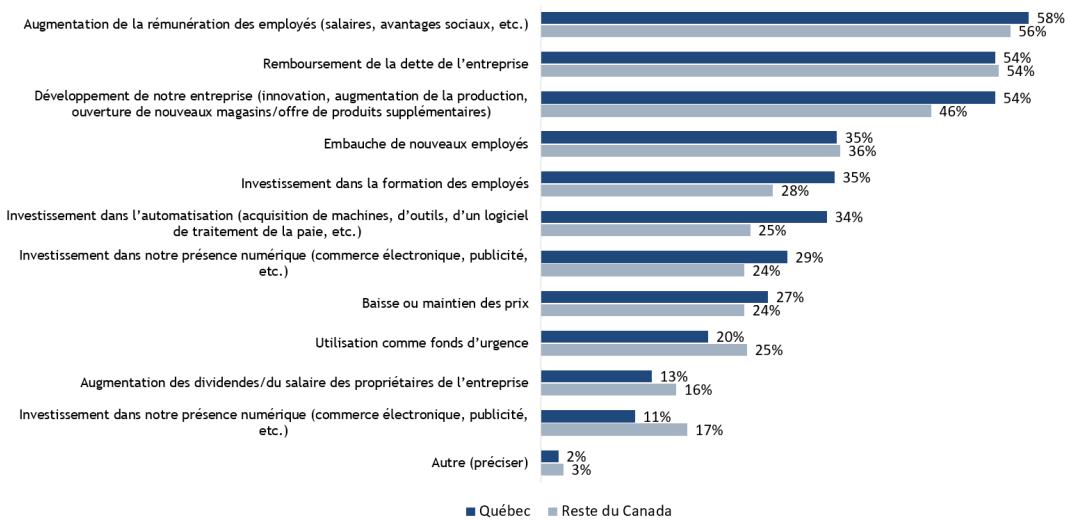
<sup>12</sup> Bradlee WHIDDEN et Juliette NICOLAÏ, Terrain d'inégalité : le désavantage fiscal des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), septembre 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/terrain-inegalite-le-desavantage-fiscal-des-entreprises-canadiennes-par-rapport-aux-entreprises-americaines>

<sup>13</sup> Pour les fins de cet exemple, le fardeau fiscal global a été calculé à partir du même revenu net avant impôt. 150 000 \$ pour une microentreprise et 1 000 000 \$ pour une petite entreprise.

<sup>14</sup> FCEI, sondage Votre Voix, mené du 4 juin au 19 juin 2024, n = 2033, Québec = 341. Question : « Si les gouvernements réduisaient le fardeau global des taxes/impôts et des frais, comment votre entreprise utiliserait-elle l'argent ainsi économisé ? »

Figure 8

### Utilisation de l'argent économisé grâce à une réduction du fardeau fiscal global



En deuxième et troisième place, on trouve respectivement le remboursement de la dette de l'entreprise (54 %) et le développement de l'entreprise (innovation, augmentation de la production, ouverture de nouveaux magasins/offre de produits supplémentaires) (54 %). En d'autres termes, un peu plus d'une PME sur deux profiterait d'une baisse d'impôt pour être plus productive et prendre de l'expansion. En contrepartie, seuls 13 % des propriétaires ont affirmé qu'ils allaient augmenter leur salaire et leurs dividendes.

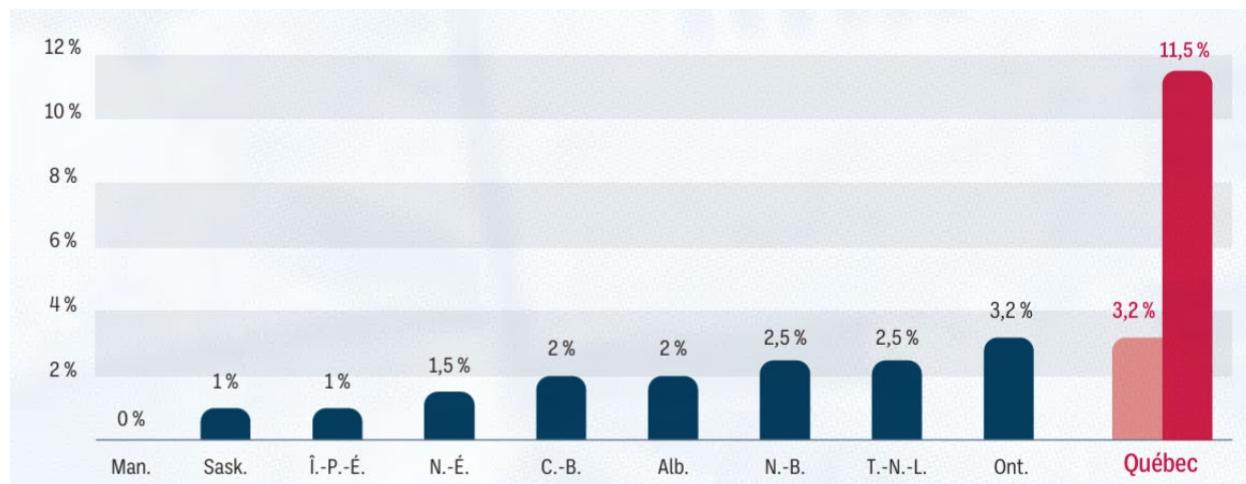
### *La déduction pour petite entreprise (DPE)*

Le Québec est la seule province qui refuse d'accorder un taux réduit d'impôt sur le revenu des sociétés à de nombreuses PME dans les secteurs de la construction et des services, ce qui oblige celles-ci à payer un impôt sur leur revenu net de 11,5 %, jusqu'à concurrence de 500 000 \$, plutôt que le taux réduit de 3,2 %<sup>15</sup> (figure 9).

<sup>15</sup> La déduction accordée aux petites entreprises s'applique sur un revenu admissible maximal de 500 000 \$. Au-delà de ce seuil, la déduction est graduellement réduite. De plus, lorsque le revenu de placement passif excède 50 000 \$, l'accès à la déduction est également diminué. Ces seuils ne sont pas indexés à l'inflation, ce qui entraîne une érosion de leur valeur réelle d'année en année.

Figure 9

### Taux d'imposition des petites entreprises par province, compte tenu du taux du Québec dans les secteurs de la construction et des services



Les PME québécoises de tous les secteurs autres que le secteur primaire ou manufacturier n'ont pas accès à la DPE si elles versent moins de 5 500 heures de salaire par an – ce qui représente un peu moins de 3 employés à temps plein. Concrètement, ces petites entreprises ont un taux d'imposition de 259 %, comparativement à celles admissibles à la DPE! Elles sont étouffées par l'impôt provincial et doivent payer 4 150 \$ sur chaque tranche de 50 000 \$ de bénéfices.

Il s'agit d'une taxe déguisée payée par des entreprises parce qu'elles sont trop petites. Les entreprises qui ont des activités saisonnières, particulièrement dans les régions rurales, ne devraient pas se faire imposer à un taux aussi élevé que 259 %. L'entrepreneur en construction qui connaît une bonne année est admissible à la DPE pour cette année-là, mais si l'année suivante il connaît une mauvaise année, il paiera plus d'impôt.

Pour une petite entreprise, les économies réalisées grâce à la DPE peuvent faire toute la différence entre poursuivre ses activités, augmenter la rémunération des employés ou même engager un travailleur supplémentaire. Bloquer l'accès à la DPE contribue à l'effritement du tissu entrepreneurial du Québec.

Surtout, les plus petites entreprises en région, qui ne peuvent bénéficier d'un grand bassin de clients, mais qui offrent un service nécessaire (dépanneurs, entretien ménager, soutien à domicile, services-conseils agricoles, vétérinaires, etc.), doivent assumer une charge fiscale injustement élevée. Elles sont pénalisées parce qu'elles sont établies en région et ne peuvent tout simplement pas prendre de l'expansion malgré l'importance de leur contribution. Ce taux d'imposition 3 fois plus élevé que les autres PME peut les empêcher d'investir dans leurs équipements et de se constituer une réserve en prévision de moments difficiles.

Soulignons enfin que redonner l'accès à la DPE aux plus petites entreprises qui n'en bénéficient pas pourrait augmenter le PIB de 811 M\$ et créer l'équivalent de plus de 10 000 emplois directs,

indirects et induits<sup>16</sup>. Cibler les entreprises de plus petite taille génère davantage de retombées économiques que soutenir l'ensemble des entreprises<sup>17</sup>.

Il est donc temps que le gouvernement abolisse la politique relative aux heures cumulées (5 500 heures), qui est injuste et empêche les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction d'avoir accès à la DPE.

#### **La FCEI recommande au gouvernement du Québec ce qui suit :**

- **Abolir la politique relative aux heures cumulées (5 500 heures) pour que les plus petites entreprises des secteurs des services et de la construction aient accès à la DPE.**
  - Coût : 160 M\$ supplémentaires par année sur 5 ans
- **Augmenter le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises à 700 000 \$ et le seuil de revenu de placement à 60 000 \$, et les indexer sur l'inflation par la suite.**

#### ***Les taxes sur la masse salariale***

Le Québec est champion en matière de taxes sur la masse salariale<sup>18</sup>. Selon l'étude précédemment citée<sup>19</sup>, une microentreprise québécoise verse en moyenne 33 900 \$ en taxes sur la masse salariale, comparativement à 27 500 \$ pour la moyenne canadienne. L'écart se creuse encore davantage pour une petite entreprise. Au Québec, ces taxes atteignent 217 000 \$, contre 177 000 \$ ailleurs au pays. Il n'est donc pas surprenant que 67 % des propriétaires de PME québécoises considèrent que ce sont les taxes sur la masse salariale qui pèsent le plus sur leur entreprise<sup>20</sup>.

Il convient également de souligner que le Québec se distingue en étant la seule province où la taxe provinciale sur la masse salariale liée à l'éducation ou à la santé ne prévoit aucune exemption pour les petites entreprises<sup>21</sup>. Le seuil est fixé à 500 000 \$ en Colombie-Britannique, à 1 M\$ en Ontario et à 2 M\$ au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le gouvernement pourrait mettre en place une politique de rattrapage sur cinq ans par rapport au seuil de l'Ontario, moyennant un coût de 370 M\$ par an<sup>22</sup>.

#### **La FCEI exhorte le gouvernement du Québec à :**

- **Instaurer une exemption de base au Fonds des services de santé (FSS), comme le font les autres provinces qui ont des taxes provinciales,**

---

<sup>16</sup> FCEI, *Analyse des retombées économiques potentielles d'élargir l'accès à la DPE*, janvier 2024. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-02-qc-appeco-elargir-acces-dpe-fr.pdf>

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> La FCEI tient à souligner le progrès avec les baisses annoncées lors de la mise à jour économique de l'automne 2025 des taux de cotisations sociales au RRQ et au RQAP.

<sup>19</sup> Bradlee WHIDDEN et Juliette NICOLAY, Terrain d'inégalité : le désavantage fiscal des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), septembre 2025. p 22-23. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/terrain-inegalite-le-desavantage-fiscal-des-entreprises-canadiennes-par-rapport-aux-entreprises-americaines>

<sup>20</sup> FCEI, Sondage Votre voix juin 2024, du 4 au 19 juin 2024, résultats finaux, n = 334 pour le Québec. Question : « Parmi les taxes et coûts suivants, lesquels sont les plus préjudiciables au fonctionnement de votre entreprise ? » (Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent).

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Fédération des chambres de commerce du Québec, *Examen des dépenses fiscales du gouvernement du Québec*, octobre 2024, p. 10. Consultation en ligne : [https://www.fccq.ca/app/uploads/2024/10/2024-10-21\\_-memoire-fccq-revision-des-mesures-fiscales-finances-quebec.pdf](https://www.fccq.ca/app/uploads/2024/10/2024-10-21_-memoire-fccq-revision-des-mesures-fiscales-finances-quebec.pdf)

- Coût : 370 M\$ supplémentaires par année sur 5 ans.
- Réduire progressivement le FSS pour atteindre un taux de taxes sur la masse salariale similaire à la moyenne canadienne, qui est de 10,1 %.

Le gouvernement peut également accorder des congés temporaires de taxes sur la masse salariale à certains secteurs, comme il l'a fait lors de sa mise à jour économique de l'automne 2025. Notre Bilan des PME du Québec 2025<sup>23</sup>, lequel regroupe les données annualisées de notre Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, indique que certains secteurs ont éprouvé plus de difficultés. Les indices de confiance pour les secteurs de la fabrication (45,1), du commerce de gros (44,9) et du transport (40,3) sont tous sous la moyenne québécoise (47,7). Ces secteurs, fortement touchés par les tarifs américains, bénéficieraient d'un congé temporaire de taxes sur la masse salariale.

**La FCEI recommande au gouvernement du Québec de bien vouloir :**

- Accorder des congés temporaires de taxes sur la masse salariale pour les secteurs d'activité éprouvant des difficultés, dont la fabrication, le commerce de gros et le transport.

#### ***La tarification du carbone : une taxe déguisée***

Les PME ont à cœur la protection de l'environnement et souhaitent contribuer à la lutte contre les changements climatiques, mais le système actuel de tarification du carbone ne leur offre aucun soutien concret.

Les avis des PME québécoises à ce sujet sont sans équivoque : 83 % d'entre elles affirment que le prix du carburant au Québec augmente leurs coûts d'exploitation et réduit leur compétitivité et 76 % estiment que la tarification sur le carbone et la réglementation sur l'environnement devraient être appliquées uniformément dans toutes les provinces<sup>24</sup>.

Le gouvernement du Québec perçoit chaque année des centaines de millions de dollars en revenus issus du marché du carbone, lesquels sont entièrement versés dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC). Cependant, ces sommes profitent peu aux petites entreprises. Trop souvent, ce sont uniquement les grandes entreprises et le secteur public qui en bénéficient. Ce déséquilibre prive les PME de tout soutien réel, alors qu'elles subissent le fardeau financier de la tarification carbone.

Prenons le cas d'un entrepreneur en transport. En raison de la tarification du carbone au Québec, qui fait grimper le prix du carburant<sup>25</sup>, ses coûts d'exploitation sont plus élevés que ceux de ses concurrents ontariens. Cette différence n'est pas théorique : elle se traduit directement par un désavantage concurrentiel lors des appels d'offres. À coût égal pour le client, l'entreprise québécoise part perdante, ce qui met en péril sa capacité à obtenir des contrats et à maintenir ses activités dans un marché pourtant intégré.

---

<sup>23</sup> FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup>, Rétrospective 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires-retrospective>

<sup>24</sup> FCEI, Taxes sur le carburant au Québec : 78 % des PME disent que c'est assez, mai 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/medias/taxes-sur-le-carburant-au-qu%C3%A9bec-78-des-pme-disent-que-cest-assez>

<sup>25</sup> MELCCFP. Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte, 2025. Consultation en ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>

### La FCEI demande au gouvernement du Québec :

- D'abolir la bourse carbone et ainsi de mettre fin à la tarification du carbone au Québec, qui nuit à la compétitivité des PME.
- À défaut d'une abolition de la bourse du carbone, de redistribuer les revenus ainsi générés aux PME du Québec et aux citoyens sous forme de remises directes et transparentes.

### Allègement du fardeau réglementaire et administratif

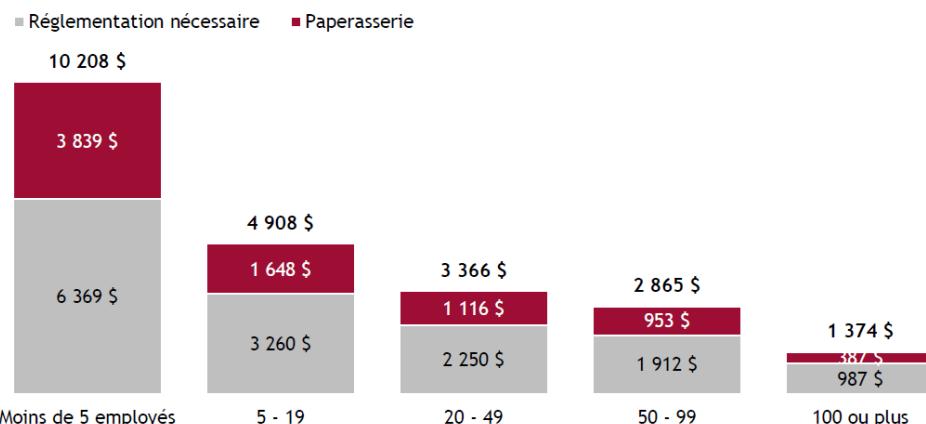
Le fardeau réglementaire et administratif empêche les PME d'être plus productives. En effet, 4 propriétaires de PME sur 5 considèrent que leur productivité est freinée en raison de la paperasserie. Ce sont aussi 4 PME québécoises sur 5 qui croient que la réduction de la paperasse devrait être considérée comme prioritaire par le gouvernement du Québec.

Cela n'est pas étonnant. Selon une étude de la FCEI<sup>26</sup>, la réglementation représentait un coût approximatif de 10,9 G\$ pour les PME québécoises. Les dirigeants de PME estiment que le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 35 % sans compromettre l'intérêt public, soit 3,8 G\$.

Soulignons que la paperasserie est inversement proportionnelle à la taille de l'entreprise : 10 208 \$ par employé pour les entreprises de moins de 5 employés à 1 374 \$ par employé pour les entreprises de 100 employés ou plus (figure 10). Plus une entreprise est petite et plus la paperasse lui coûte cher et est chronophage.

Figure 10

### Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise (en dollars de 2024)



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2024 (n = 2 230) et sur les données de Statistique Canada.

#### Remarques

1. Le nombre d'employés tient compte du propriétaire de l'entreprise.

2. Le coût annuel de la paperasserie selon la taille de l'entreprise est calculé en fonction de la proportion moyenne dans laquelle le fardeau réglementaire pourrait être réduit sans nuire à l'intérêt public, selon les répondants. Cette proportion est de 38 % pour les entreprises de moins de 5 employés; de 34 % pour les entreprises de 5 à 19 employés; de 33 % pour les entreprises de 20 à 49 employés; de 33 % pour les entreprises de 50 à 99 employés; et de 28 % pour les entreprises de 100 employés ou plus.

<sup>26</sup> FCEI, *Rapport sur la paperasserie au Canada : le coût de la réglementation pour les PME*, 7<sup>e</sup> édition, 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>

Les PME perdent chaque année plus d'un mois à cause de la paperasserie. En effet, les PME ont consacré en moyenne 735 h à la réglementation en 2024. De ces heures, 256 (32 jours ouvrables) sont consacrées à de la paperasserie pourraient être éliminées sans compromettre la santé et la sécurité du public<sup>27</sup>.

Il est également à noter que plusieurs provinces canadiennes ont déjà adopté une législation sur l'allègement réglementaire. À titre d'exemple, l'Alberta<sup>28</sup> a mis en place des lois qui imposent des objectifs de réduction réglementaire, assurant ainsi une application concrète de ses politiques et une supervision étroite de l'allègement administratif. Dans cette perspective, le gouvernement du Québec serait bien avisé de s'inspirer largement de sa propre politique actuelle et d'en faire un cadre législatif qui incite à des actions mesurables et suivies.

En légiférant sur l'allègement réglementaire et administratif, le Québec serait à même de garantir que les efforts déployés en ce sens sont non seulement durables, mais également à l'abri des changements de gouvernance.

Le gouvernement peut poser un geste fort en réduisant la paperasse qui nuit à la productivité des entreprises. De surcroît, l'allègement réglementaire et administratif peut se faire à coût quasi nul pour l'État.

#### La FCEI exhorte le gouvernement du Québec à :

- **Revoir les règles propres au Québec qui nuisent aux PME, notamment la *Loi sur les décrets de convention collective* (LDCC)**
  - Abroger la LDCC permettrait de réaliser des économies récurrentes de 46,7 M\$ pour les entreprises qui y sont assujetties<sup>29</sup>
- **Adopter une loi sur l'allègement réglementaire et administratif en s'inspirant de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif**

#### Accompagner les PME vers l'automatisation

Une étude menée par la FCEI<sup>30</sup> en 2023 démontre que l'adoption de l'automatisation varie fortement selon la taille des entreprises : plus elles sont petites, moins elles jugent cette technologie adaptée à leur modèle d'affaires. Ainsi, 62 % des microentreprises (0 à 4 employés) estiment que l'automatisation ne correspond pas à leur réalité, contre seulement 19 % des entreprises comptant entre 50 et 499 employés. Dans un contexte où près de la moitié de l'économie québécoise repose sur des entreprises de moins de cinq employés, cette situation soulève des préoccupations.

Pourtant, l'automatisation est un levier puissant pour augmenter la productivité des entreprises, comme le confirme une étude de la FCEI et d'Investissement Québec<sup>31</sup>. Les entreprises investissent

---

<sup>27</sup> FCEI, *Rapport sur la paperasserie au Canada : le coût de la réglementation pour les PME*, 7<sup>e</sup> édition, 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>

<sup>28</sup> Gouvernement de l'Alberta, *Implementing red tape reduction*. Consultation en ligne : <https://www.alberta.ca/implementing-red-tape-reduction>

<sup>29</sup> FCEI, Note méthodologique – estimation des coûts relatifs à la LDCC, 2025, p. 47 du mémoire déposé sur le projet de loi 101. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/2025/2025-05-29-Memoire-FCEI-PL101.pdf>

<sup>30</sup> FCEI, *L'automatisation : un processus loin d'être automatique pour les PME québécoises*, décembre 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/Automatisation-Quebec%202023.pdf>

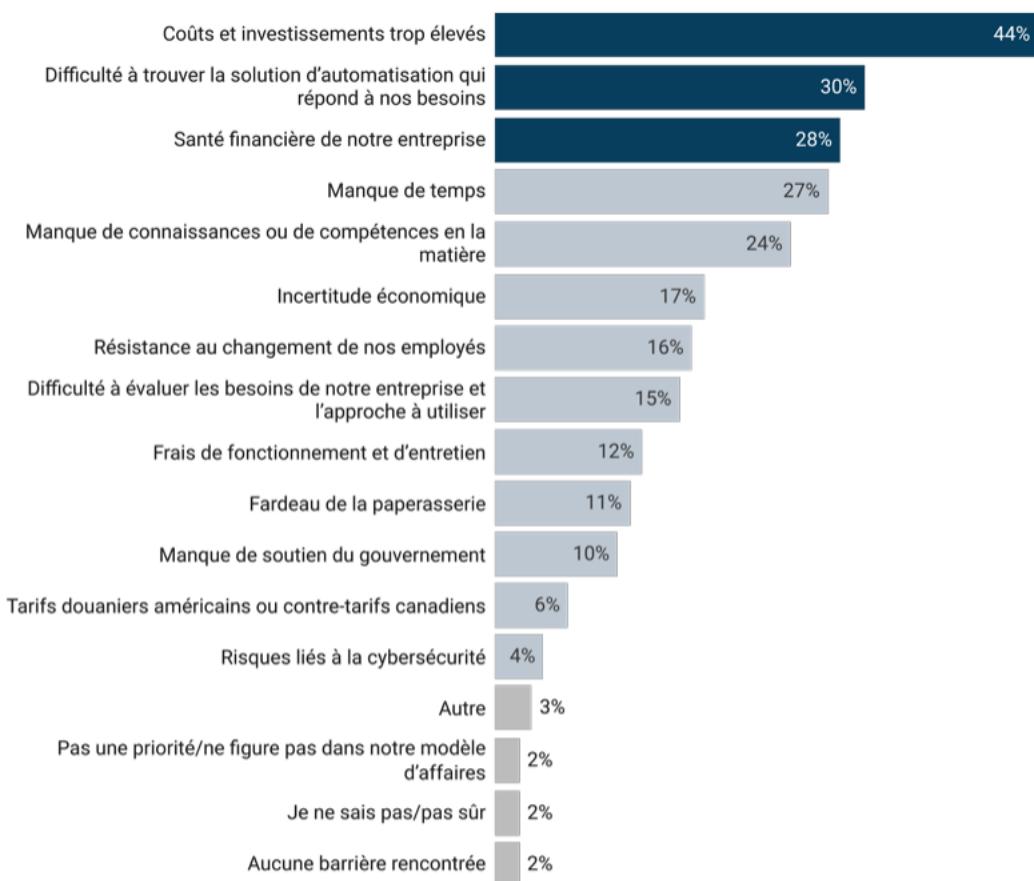
<sup>31</sup> Francoise Vincent, Illona Sevré, Alchad Alegbeh, Alexandre Larouche-Maltais, L'automatisation : un levier de productivité pour les PME québécoises, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en collaboration avec Investissement Québec, octobre 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/FCEI-IQ%20rapport%20Final-2025-1.pdf>

principalement leurs propres fonds, rentabilisent leurs investissements en 3 ans et notent un gain médian de 17 % sur l'augmentation de leur productivité.

Comme le démontre la figure 11, le coût des investissements reste le principal frein à l'automatisation pour les PME (44 %), suivi par la difficulté de trouver des solutions adaptées (30 %) et par une santé financière fragile (28 %). À ces contraintes budgétaires s'ajoutent des obstacles internes : manque de temps (27 %), compétences limitées (24 %) et incertitude économique (17 %). Résultat : de nombreuses PME hésitent à concilier ambition technologique et réalité financière.

Figure 11

### Les principaux obstacles à l'automatisation



Source: FCEI - Sondage sur l'automatisation réalisé en collaboration avec Investissement Québec, Mai - Juillet 2025, n= 326.  
Question : Quels sont les principaux obstacles à la transition vers l'automatisation? (Sélectionner trois réponses au maximum)

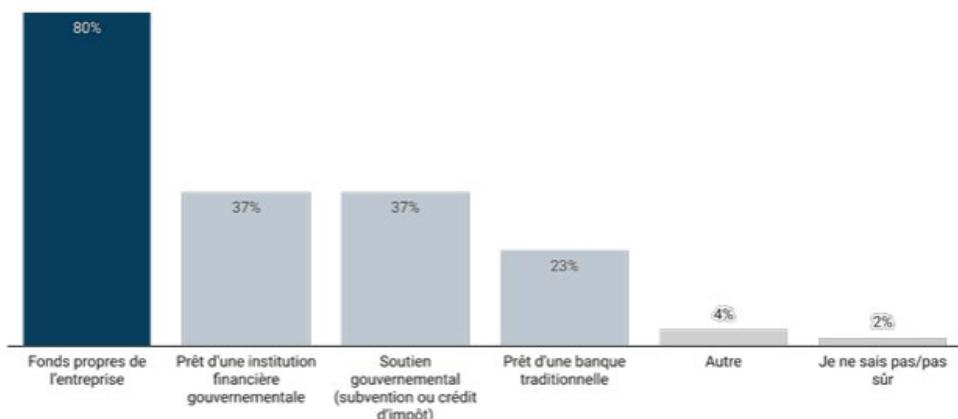
Actuellement, les PME utilisent peu le soutien gouvernemental, c'est-à-dire les subventions et les crédits d'impôt (37 %) pour financer leur projet d'automatisation<sup>32</sup>. Ces mesures fiscales gagneraient à être mieux communiquées auprès des entrepreneurs (figure 12). Selon un sondage de

<sup>32</sup> Francois Vincent, Illona Sevré, Alchad Alegbeh, Alexandre Larouche-Maltais, L'automatisation : un levier de productivité pour les PME québécoises, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) en collaboration avec Investissement Québec, octobre 2025. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/FCEI-IQ%20rapport%20Final-2025-1.pdf>

la FCEI, seuls 30 % des propriétaires de PME ont une connaissance générale des crédits d'impôt mis en place par le gouvernement du Québec pour les aider<sup>33</sup>.

Figure 12

### Sources de financement des projets d'automatisation



Lors du dernier budget, le crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC) a été mis en place. Pour qu'une entreprise puisse bénéficier du CRIC, elle doit avoir effectué des dépenses admissibles qui excèdent 50 000 \$. Ce seuil d'exclusion n'encourage pas les PME ayant des projets d'innovation sous ce seuil à se lancer.

#### La FCEI recommande au gouvernement ce qui suit :

- Mettre en place une campagne de communication, notamment via le Réseau Accès PME, afin de mieux promouvoir les crédits d'impôt offerts aux entreprises.
- Abolir le seuil d'exclusion de 50 000 \$ dans le cadre du CRIC, celui-ci défavorisant les petites entreprises dont le coût des projets est inférieur à ce seuil.

### L'écosystème d'innovation au Québec

Le soutien à l'innovation au Québec repose sur une multiplication excessive de programmes et d'organismes d'accompagnement. On compte aujourd'hui près de 700 organismes d'aide à l'innovation<sup>34</sup>. Cela entraîne une dispersion importante des fonds publics. Une part significative de ces ressources est dirigée vers des structures intermédiaires plutôt que vers les entreprises qui portent concrètement les projets d'innovation.

Cette approche repose sur une logique selon laquelle l'État serait en mesure d'identifier, via des programmes ciblés, les secteurs, les projets ou les entreprises « gagnantes ». Or, l'expérience démontre que cette logique comporte des limites importantes.

La création d'un vaste écosystème d'organismes subventionnés, censés stimuler l'innovation, a plutôt pour effet de ralentir l'élan entrepreneurial. Les entreprises adaptent souvent leurs projets

<sup>33</sup> FCEI, État des lieux de l'utilisation des crédits d'impôt par les PME québécoises, janvier 2024. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubs/research/reports/2024/2024-01-credits-impot-pme-quebecoises-fr.pdf>

<sup>34</sup> Didier Bert, Les aiguilleurs du soutien aux entreprises, novembre 2024. Consultation en ligne : <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/2024-11-05/innovation/les-aiguilleurs-du-soutien-aux-entreprises.php>

en fonction des critères des programmes existants plutôt qu'en fonction de leurs besoins réels. Cette dynamique incite à faire « ce que le programme permet », plutôt que ce qui serait le plus pertinent pour accroître la productivité, la compétitivité ou la croissance à long terme.

Plutôt que de financer une multitude d'organismes intermédiaires, **le gouvernement devrait recentrer son action sur le financement direct des entreprises**. Les entrepreneurs sont les mieux placés pour décider comment innover, avec quels partenaires et selon quel échéancier. Leur redonner cette liberté permettrait de responsabiliser davantage les entreprises et d'assurer une allocation plus efficace des ressources publiques.

Une révision en profondeur de l'offre actuelle de programmes et de mesures fiscales s'impose. En réduisant le nombre de programmes et en éliminant ceux dont l'efficacité est moindre, le gouvernement dégagerait une marge de manœuvre budgétaire lui permettant de financer des baisses d'impôt ou des crédits d'impôt plus simples, plus prévisibles et plus accessibles.

Ces mesures constituent une source de financement plus neutre et plus efficace, car elles permettent aux entreprises d'investir dans l'innovation selon leurs priorités, sans subir les contraintes qu'imposent la lourdeur administrative ou les critères restrictifs de programmes multiples. Elles encouragent également la prise de décision entrepreneuriale et renforcent la responsabilisation des dirigeants.

#### La FCEI recommande au gouvernement de :

- Procéder à une révision de l'écosystème de soutien à l'innovation, notamment en identifiant les programmes, les organismes intermédiaires et les mesures fiscales dont l'impact est limité, et se servir des économies ainsi générées pour :
  - abaisser l'impôt des entreprises;
  - leur accorder des crédits d'impôt plus simples, plus prévisibles et plus accessibles.

#### Entrepreneuriat et relève

Le Québec connaît actuellement une pénurie d'entrepreneurs. De moins en moins de personnes décident de se lancer en affaires. Seuls 18 % des propriétaires de PME conseilleraient de démarrer une entreprise<sup>35</sup>. Ajoutons à cela que plus des trois quarts (76 %) des propriétaires de PME comptent quitter leur entreprise au cours des 10 prochaines années (15 % d'ici 12 mois ; 41 % d'ici 1 à 5 ans ; 20 % d'ici 6 à 10 ans)<sup>36</sup>.

Encore plus préoccupante est la présence croissante des sociétés de capital-investissement dans des secteurs traditionnellement dominés par les petites et moyennes entreprises<sup>37</sup>. À mesure qu'un nombre croissant d'entreprises canadiennes sont mises en vente, le capital-investissement y voit une occasion d'en faire l'acquisition. Selon l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, plus de 65 % des transactions de capital-investissement au Canada ont lieu dans

<sup>35</sup> FCEI, Sondage Votre voix octobre 2025, du 9 au 24 octobre, 2025, résultats finaux, n = 462 pour le Québec. Question : « Conseilleriez-vous à quelqu'un de démarrer une entreprise en ce moment ? (Sélectionner une réponse) ».

<sup>36</sup> FCEI, Relève des entreprises au Canada : se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années, 2023. Consultation en ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf>

<sup>37</sup> Canadian Anti-Monopoly Project, The Private Equity Playbook: How buyout firms extract rather than build value and what to do about it. Consultation en ligne : <https://antimonopoly.ca/wp-content/uploads/2024/11/CAMP-PRIVATE-EQUITY-PLAYBOOK-FINAL.pdf>

le secteur des PME<sup>38</sup>. En l'absence d'un soutien accru visant à permettre aux entrepreneurs canadiens d'acheter ces entreprises, les PME continueront de disparaître et les marchés deviendront de plus en plus concentrés entre les mains du capital-investissement. Pour remédier à cette situation, le gouvernement devrait mettre en place un groupe de travail ayant pour mandat de freiner le transfert d'entreprises québécoises vers des intérêts américains. Gardons nos entreprises ici.

**La FCEI recommande au gouvernement du Québec de :**

- **Permettre aux PME de reporter les impôts sur les gains en capital émanant du transfert d'une entreprise aux enfants du propriétaire**
- **Faciliter le rachat d'entreprises par des acquéreurs québécois en offrant un congé de paiement de capital pouvant aller jusqu'à 24 mois**

**Efficacité de l'appareil gouvernemental**

La situation économique actuelle du Québec laisse peu de marge de manœuvre à l'État. Pour 93 % des propriétaires de PME, la priorité du gouvernement doit être d'assurer une gestion prudente et responsable des fonds publics (figure 7).

Lorsque la FCEI a questionné ses membres sur les mesures que le gouvernement devrait prendre pour atteindre l'équilibre budgétaire et réduire la dette publique, 93 % ont répondu qu'il fallait réduire la taille et le coût de la fonction publique<sup>39</sup>. Parmi les autres mesures appuyées par nos membres, notons l'instauration de lois visant à limiter les dépenses du gouvernement, excepté celles engagées en raison d'une situation de crise mondiale (88 %), et le gel du budget de fonctionnement de tous les ministères à leur niveau actuel (76 %).

**La FCEI exhorte le gouvernement du Québec à améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental en :**

- **Diminuant le coût de la fonction publique, notamment en instaurant des crans d'arrêt dans les dépenses gouvernementales et en réduisant la taille des ministères.**

---

<sup>38</sup> CVCA, Private Equity at Work, 2026. Consultation en ligne : <https://www.cvca.ca/investing-in-canada/private-equity-at-work/>

<sup>39</sup> FCEI, Sondage Votre voix octobre 2025, du 9 au 24 octobre, 2025, résultats finaux, n = 463 pour le Québec. Question : « Dans quelle mesure seriez-vous pour ou contre la mise en œuvre de chacune des mesures provinciales suivantes pour atteindre l'équilibre budgétaire et réduire la dette publique ? (Sélectionner une réponse par ligne) ».

## Conclusion

Les PME font battre le cœur de l'économie dans toutes les régions du Québec. Elles représentent 95 % des entreprises de la province et emploient plus de 2,3 millions de personnes. Dans ce contexte, le prochain budget doit impérativement proposer des mesures ciblées pour soutenir ces entreprises, s'il souhaite laisser un legs économique durable et significatif.

Le Québec affiche un retard préoccupant en matière de productivité<sup>40</sup>. Pour corriger cette situation, un virage ambitieux s'impose afin de stimuler la performance et la compétitivité des PME. Le mémoire de la FCEI propose ainsi un ensemble cohérent de recommandations visant à renverser cette tendance et à positionner le Québec sur une voie de croissance soutenue.

Pour favoriser un véritable redressement de la productivité, le gouvernement doit adopter un plan articulé autour :

- d'une fiscalité plus avantageuse pour les petites entreprises;
- d'un allègement du fardeau réglementaire et administratif;
- d'un soutien accru à l'automatisation, à l'innovation et à la transformation numérique;
- de mesures renforçant l'entrepreneuriat, la relève et la transmission d'entreprise;
- d'une amélioration de l'efficacité de l'État.

En cette année préélectorale, il est essentiel que tous les partis politiques placent les PME au centre de leurs priorités économiques. Les choix budgétaires à venir auront un impact déterminant sur la vitalité économique des régions et sur la capacité du Québec à relever ses défis de productivité. C'est maintenant que se joue la possibilité de bâtir un environnement d'affaires plus dynamique, plus compétitif et plus durable pour les années à venir.

*Les auteurs :*

*Vincent Pâquet, analyste principal des politiques  
François Vincent, vice-président pour le Québec*

---

<sup>40</sup> Deslauriers, Jonathan, Robert Gagné et Jonathan Paré, Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2023, mars 2024. Centre sur la productivité et la prospérité – Fondation Walter J. Somers. Consultation en ligne : <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>



*En affaires pour vos affaires*